



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/437/Add.1
26 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR L'OPÉRATION DES NATIONS UNIES À CHYPRE

(pour la période du 11 décembre 1996 au 5 juin 1997)

Additif

Au paragraphe 34 de mon rapport du 5 juin 1997 (S/1997/437 et Corr.1), j'ai recommandé que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour une nouvelle période de six mois, et indiqué que je rendrais compte au Conseil des consultations que je tiendrais à ce sujet avec les parties intéressées. Je tiens à informer le Conseil que le Gouvernement chypriote, de même que le Gouvernement grec et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord m'ont fait savoir que la prorogation proposée rencontre leur agrément. Le Gouvernement turc a précisé qu'il souscrit à la position de la partie chypriote turque et l'appuie, comme il l'avait déjà déclaré lors de séances antérieures du Conseil sur la prorogation du mandat de la Force.
